

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 5 octobre 2022 à 19 h 30 au sous-sol de l'édifice municipal au 75, Principale.

Présences :

M.	Pierre Bossé, maire
MME	Vicky Ouellet, conseillère # 3
	Josée Sirois, conseiller # 6
MM.	Michel Dubé, conseiller # 1
	Serge Demers, conseiller # 2
	Luc Sirois, conseiller # 4
	Simon Bois, conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

217-22

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a une copie.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 23.1 Appui Érablières publiques
- 23.2 Garderie - Travaux
- 23.3 Halloween
- 23.4 Lumières de rue

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 septembre
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Radiation d'un compte à recevoir
- 7. Engagement employé temporaire bureau
- 8. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement # 191-22 – Règlement amendant le Plan d'urbanisme # 122-14 et ses amendements modifiant les affectations du sol de la municipalité de Lac-des-Aigles
- 9. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement # 192-22 – Règlement modifiant le Règlement de zonage # 123-14 et ses amendements modifiant les affectations du sol de la municipalité de Lac-des-Aigles
- 10. Constitution d'un Fonds réservé au financement des élections
- 11. Renouvellement entente sécurité incendie MRC Rimouski-Neigette
- 12. Renouvellement entente sécurité incendie Municipalité de Saint-Guy
- 13. Feu vert pompiers
- 14. Candidatures, Préposé aux travaux publics, ... - Autorisation de rencontres avant les réunions du conseil
- 15. Demande garderie
- 16. Terrains de villégiature au Nord-du-Lac – Demande Hydro-Québec – Chargé de projet
- 17. Animation et entretien de la patinoire 2022-2023
- 18. Offres pour achat de la faucheuse
- 19. Budget 2023 – RIDT
- 20. Tourisme Bas Saint-Laurent
- 21. Demande de paniers de Noël
- 22. Centre Prévention Suicide du KRTB – Demande pour membre soutien 22-23
- 23. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 24. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

218-22 **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2022**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022 tel que présenté

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

219-22 **4. COMPTE**

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel. Et une copie papier ce soir.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

	SALAIRES	<u>31 596.02 \$</u>
Chèque # 15841 à #15880	Chèques de la liste des comptes du 6 septembre 2022	
Chèque # 15881 Postes Canada	Envoi collectif débroussailleuse & Loisirs	45.34 \$
Chèque # 15882 Shaw Direct	2, rue du Quai - 200-0068-1401	88.52 \$
Chèque # 15883 Réseau forêt	Réso 215-22 Ren. adhésion Réseau forêt-Bois	100.00 \$
Chèque # 15884 Hydro-Québec	27, rue Principale - égout	88.40 \$
Chèque # 15884 Hydro-Québec	73, rue Principale - Bureau municipal	409.72 \$
Chèque # 15884 Hydro-Québec	75, rue Principale - Édifice municipal	540.57 \$
Chèque # 15884 Hydro-Québec	5, rue du Quai - Parc Natur'Ailes	370.20 \$
Chèque # 15884 Hydro-Québec	5, rue Sirois - Aqueduc	873.53 \$
Chèque # 15884 Hydro-Québec	3, rue Sirois - Loisirs	112.07 \$
Chèque # 15884 Hydro-Québec	2A, rue Bélanger - Pompe égout	326.57 \$
Chèque # 15884 Hydro-Québec	13, rue Bélanger - Garages	278.90 \$
Chèque # 15884 Hydro-Québec	3, rue du Quai - Pavillon	211.54 \$
Chèque # 15885 Domaine Valga	Balance du paiement du 17-08-022	37.94 \$
Chèque # 15886 Postes Canada	Envoi collectif journal et vente terrain CDL	99.86 \$
Chèque # 15887 DeryTelecom	75, rue Principale - Édifice municipal	102.03 \$
Chèque # 15887 DeryTelecom	5-2, rue du Quai - Chalet	100.62 \$
Chèque # 15887 DeryTelecom	5-3, rue du Quai - Chalet	31.86 \$
Chèque # 15887 DeryTelecom	3, rue Sirois - Loisirs	48.94 \$
Chèque # 15887 DeryTelecom	2A, rue Bélanger - Pompe égout	31.74 \$
Chèque # 15887 DeryTelecom	13, rue Bélanger - Garages	95.98 \$
Chèque # 15887 DeryTelecom	3, rue du Quai - Pavillon	31.69 \$
Chèque # 15888 Pauline Beaulieu	Réso 292-21 - Entretien des fleurs	111.30 \$
Chèque # 15889 Postes Canada	Envoi collectif bibliothèque	45.34 \$
Chèque # 15890 Petite Caisse	Divers, repas, timbres,...	69.70 \$
Chèque # 15891 Revenu Québec	Remises septembre	4 219.01 \$
Chèque # 15892 Revenu Canada	Remises septembre	545.09 \$
Chèque # 15893 Revenu Québec	PPA Septembre	1 040.50 \$
RA Fondation CSN	Cotisation de l'employeur 21-08-2022 au 24-09-2022	180.34 \$
VISA Desjardins	Fournitures de bureau	211.92 \$
	Total	<u>10 449.22 \$</u>

COMPTES À PAYER

1 Air Liquide Canada Inc.	Cylindres machinerie	159.59 \$
2 Alarmes 911	Vérification système incendie garderie	293.01 \$
3 Aménag. Brian Morissette Inc.	Entretien Pickup - soudure peinture coffre	100.61 \$
4 Auto Parts Plus	Antigel, huile freins & huile hydraulique	680.39 \$
5 Beaulieu Francine	Réso 208-22 Déplacement notaire signature Cabano	43.00 \$
6 BuroPro Citation (Kopilab)	Facturation copies & travaux d'entretien Toshiba	256.27 \$
7 Const. Étienne Leblanc Breault Inc	Réso 147-22 Projet garderie	23 799.83 \$
8 Corbin Chantal	Ménage décès 03-09 & 17-09	136.00 \$
9 Dutil Gérard	Arrosage jardinières	480.00 \$
10 Étienne April Inc (Snap-On)	Outils garage	899.26 \$
11 Excavation Jean-Guy Roy Inc.	Abrasif & voyages 0-3/4 - gravier loisirs pour garderie	7 806.46 \$
12 Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	15.00 \$
13 Formation Urgence Vie	Électrodes pour Zoll - enfants expire 04-06-2024	177.46 \$
14 Laboratoire d'Expertises	Essais sur granulats - abrasif	264.44 \$
15 Lavoie Francis	Déplacements Esprit-Saint à Lac-des-Aigles	56.00 \$
16 Les Cultures B. M. Inc.	Location débroussailleuse 18 heures	2 483.46 \$
17 Libertevision Inc.	Appel de service enseigne - chang. de module & crédit	227.65 \$
18 MACPEK	Traitement antirouille camion, air dryer/bendiX Hiver	1 183.91 \$

19	Matériaux du lac	Peinture, déboucheur,...	334.38 \$
20	Maurice Bérubé	Réparation porte de garage	2 152.91 \$
21	Mécanique Francis Bouchard Inc.	Essence pickup 171,1 L x 1,690 \$/L & alternateur niveleuse	682.20 \$
22	Métal A. P. (2010) Inc.	Rép. souffleur, acce.garage, laveuse pression, loader..	11 513.01 \$
23	Ministre des Finances	Sûreté du Québec - 2e versement 2022	14 855.00 \$
24	Nettoyeur Christine	Service septembre	41.39 \$
25	Pétroles JMB	Huile chauffage garage & diesel 1,5350 \$/L x 2,100 L	6 293.73 \$
26	Pièces d'autos Rimouski Inc.	Batterie niveleuse, courroie souffleur & crédit	481.99 \$
27	Purolator Inc.	Analyse eau potable et égout	27.04 \$
28	Régie Intermunicipale des déchets	Ordures et recyclage 9/12	5 543.36 \$
29	Sani-Manic Inc.	Égout pavillon et camping & récupération huile usée	5 893.28 \$
30	SMVR 2 Visions	Inspection annuelle plate-forme DELTA et réparation	928.50 \$
31	Strongco	Réparation niveleuse - fils chauffés	6 540.69 \$
32	TechnoPneu	Pneus hiver Dodge et Western	5 613.78 \$
33	TR3E Experts Conseils	Réso 166-22 Plan et devis abri existant et nouvelle abri	8 680.61 \$
34	Transport Maurice Richard Inc.	Location niveleuse 11 heures	1 138.25 \$
TOTAL COMPTES À PAYER			<u>109 782.46 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu par dépôt direct un montant de 125 313 \$ en péréquation, tel que budgété. (GL 01-38131), le 22 septembre 2022.
2. Reçu par dépôt direct un montant de 20 000 \$ (80 % de 25 000 \$), du Programme PPA-ES pour travaux au Nord-du-Lac, le 12 septembre 2022. (à recevoir 5 000 \$).
3. Reçu du Ministre des Forêts, une lettre confirmant une aide de 2 000 \$ dans le Cadre du Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche.
4. Information reçue dans le Mini-Scribe d'octobre que le nouveau seuil de la dépense d'un contrat passera de 105 700 \$ à 121 200 \$ à compter du 7 octobre.
5. Reçu de la MRC le certificat d'inscription du BNE (Bail non exclusif) terminant le 31-03-2023.
6. Reçu du MTQ l'évaluation de rendement de l'entretien des chemins d'hiver 2021-2022. Qualité des services rendus, des ressources, des communications et du respect des échéances, le tout satisfaisant et continuer de porter une attention aux glissières de sécurité.
7. Reçu de la MRC les nouveaux documents du programme RénoRégion.
8. Le ministère des affaires municipales nous informait le 27 septembre que dans le Cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG), les provinces et municipalités doivent rendre accessible l'ensemble des avis d'appels d'offres via un point d'accès unique (PAU).
9. Le ministère de la sécurité civile nous informe que nous avons un nouveau conseiller en la personne de M. Marek.abaji@misp.gouv.qc.ca au 1-866-650-1666.
10. Notre assurance, MMQ devient le Fonds d'assurance des municipalités du Québec.
11. Reçu par courriel le 19 septembre, un communiqué de la caisse nous informant que les membres se sont exprimés en faveur du projet de regroupement de la Caisse transcontinental et des Lacs-du- Témiscouata.
12. La compagnie Wébetic qui s'occupe de nos adresses courriel, a été vendue à M. Danny Michaud-Dubé, technicien.

220-22 6. RADIATION D'UN COMPTE À RECEVOIR

En janvier 2021 suite à un accident d'automobile à Saint-Guy, les pompiers sont intervenus et une facture a été postée à la personne secourue. La facture # 2917 au montant de 2046.58 \$ avant intérêts est toujours impayée. Les frais juridiques à date sont de 441.30 \$.

La personne secourue ne travaille pas.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles radie cette facture 2917 ainsi que tous les intérêts, n'ayant pas de recours possible.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

221-22 **6. ENGAGEMENT EMPLOYÉ BUREAU**

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Mme Tania Khan comme employée temporaire pour le bureau à raison de 3 jours par semaine à 20 \$ /heure à compter de mardi, le 4 octobre et majore le salaire de l'aide au secrétariat à 22 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 191-22 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME # 122-14 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTEE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 191-22 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement.

AVIS DE MOTION

Avis de motion du Règlement de concordance no 191-22

Madame Vicky Ouellet, conseillère donne avis de motion, présentation et dépôt dans le but d'adopter, le règlement # 191-22 – Règlement amendant le Plan d'urbanisme # 122-14 et ses amendements modifiant les affectations du sol de la municipalité de Lac-des-Aigles.

222-22 **DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 191-22 RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISME # 122-14 ET SES AMENDEMENTS MODIFIANT LES AFFECTATIONS DU SOL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-53 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 11 août 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-53 est le règlement par lequel il y a l'ajout de certains usages secondaires à l'agriculture en affectation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-53 modifie les conditions d'implantation résidentielle sur les propriétés de 18 hectares et plus en affectation agricole II;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles dispose d'une période de 6 mois pour adopter tout règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion, la présentation et le dépôt pour l'adoption du présent PROJET DE règlement 191-22 ont été donné le 5 octobre 2022 par la conseillère Madame Vicky Ouellet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, adopte le PROJET de règlement numéro 191-22 amendant le Plan d'urbanisme comme s'il était tout au lieu transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. **AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 192-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 123-14 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement.

AVIS DE MOTION

Avis de motion du PROJET de Règlement de concordance no 192-22

M. Michel Dubé, conseiller donne avis de motion, présentation et dépôt dans le but d'adopter, le règlement # 192-22 – Règlement modifiant le Règlement de zonage # 123-14 et ses amendements de la municipalité de Lac-des-Aigles.

223-22

DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 192-22 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 123-14 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-53 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 11 août 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-53 est le règlement par lequel il y a l'ajout de certains usages secondaires à l'agriculture en affectation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-53 modifie les conditions d'implantation résidentielle sur les propriétés de 18 hectares et plus en affectation agricole II;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles dispose d'une période de 6 mois pour adopter tout règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion, la présentation et le dépôt pour l'adoption du présent projet de règlement ont été donné le 5 octobre 2022 par la le conseiller Monsieur Michel Dubé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, adopte le PROJET de règlement numéro 192-22 modifiant le Règlement de zonage 123-14 et ses amendements comme s'il était tout au lieu transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

224-22 10. **FONDS RÉSERVÉ AU FINANCEMENT DES ÉLECTIONS**

10.1 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 ») ;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

225-22

10.2 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 224-22, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 000 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 000 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

226-22

11. RENOUVELLEMENT ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'Entente en sécurité incendie avec la MRC Rimouski-Neigette avec une hausse selon l'échelle 2023 ainsi que les frais de déplacement majorés à 0,50 \$/kilomètre.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

227-22

12. RENOUVELLEMENT ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'Entente en sécurité incendie avec la Municipalité de Saint-Guy avec une hausse selon l'échelle 2023 ainsi que les frais de déplacement majorés à 0,50 \$/kilomètre.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

228-22 13. **FEU VERT – POMPIER**

Considérant les bénéfices de l'utilisation des gyrophares vert amovibles par les pompiers volontaires appelés à se déplacer rapidement sur des lieux d'intervention ;

Considérant leur impact sur l'amélioration de temps de réponse des pompiers, sur l'augmentation de la sécurité dans leur déplacement ;

Considérant que la municipalité a déjà autorisé par la résolution 124-21 et que les deux (2) autres villages Squatec et Biencourt vont aussi de l'avant pour autoriser l'utilisation du feu vert clignotant.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles implante le clignotant vert pour sa brigade de pompiers et autorise le directeur du service incendie M. Francis Lavoie et la directrice générale Mme Francine Beaulieu, via une lettre de recommandation à la mise en place au service des incendies, pour cinq (5) pompiers soit Francis Lavoie, Jonathan Leblanc-Breault, Yves Caron, André-Bruno Rodrigue et Richard Duchesne.

Que la municipalité accepte de défrayer le coût de la formation obligatoire de l'ÉNPNQ pour chacun d'eux à 92.10 \$ + taxes = 104.86 \$ x 5 = 524 \$ plus les autres frais.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

229 -22 14. **PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS – CANDIDATURES**

À la réunion du 16 août il fût décidé de faire un 2^e appel d'offre d'emploi de Préposé aux travaux publics dans le journal Infodimanche Édition du 24 août.

Car suite au 1^{er} appel d'offre d'emploi publié dans le journal Infodimanche le 20 juillet, la municipalité n'avait reçu aucun CV.

Le lendemain de la réunion, le 17 août la municipalité a reçu un CV par courriel. Le candidat a été rencontré par Yves et 2 élus.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Maxime Gobeil Philibert au poste de préposé aux travaux publics (salaire, horaire, ..) à 40 heures / semaines à 25 \$/heure (incluant la prime d'hiver) sur probation de 3 mois.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

230-22 15. **DEMANDE GARDERIE**

Manon la responsable du service de garde demande que la cloison – barrière soit fermée.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fermer la cloison – barrière avec du contreplaqué et exécute ces travaux de soir.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

231-22 16. **TERRAINS DE VILLÉGIATURE AU NORD DU LAC – DEMANDE HYDRO-QUÉBEC – CHARGÉ DE PROJET**

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse la demande officielle à Hydro-Québec pour le réseau de distribution pour les 18 terrains et mandate Francine Beaulieu pour la faire.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

232-22 17. **ANIMATION ET ENTRETIEN PATINOIRE 2022-2023**

Suite à l'envoi collectif fait le 8 septembre pour une personne pour l'animation et l'entretien de la patinoire, les gens avaient jusqu'au 4 octobre à 15 h, la municipalité a reçu une (1) candidature soit celle de Zachary Michaud.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Zachary Michaud pour l'entretien et l'animation de la patinoire selon les conditions de l'appel d'offres.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

233-22 18. **OFFRE POUR ACHAT DE LA FAUCHEUSE**

Suite à l'appel d'offre pour la vente de la faucheuse 4' avec bras, achetée en 2016 chez Alcide Ouellet. À la clôture le 4 octobre à 15 h la municipalité a reçu trois (3). Régis Bérubé à 2 000 \$, Parc national 2 606 \$ et Garage Éric Rioux à 2 400 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la plus haute soumission du Parc National Témiscouata à 2 606 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

19. **BUDGET 2023 – RIDT**

CE POINT EST REMIS EN NOVEMBRE

234-22 20. **TOURISME BAS-SAINT-LAURENT**

Adhésion à Tourisme Bas-Saint-Laurent coûte 295 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adhère à Tourisme Bas-Saint-Laurent et mandate la directrice-générale comme personne responsable.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

235-22 21. **DEMANDE DE PANIERS DE NOËL**

Lettre reçue du Comité des paniers de Noël, nous informant que la Guignolée aura lieu les 3 et 4 décembre prochain. Comme en 2020 et en 2021, dû à la pandémie de la COVID-19, le comité remettra des bons d'achat d'épicerie.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ pour les paniers de Noël 2022 au nom de la Maison de la Famille avec la mention Paniers de Noël 2022.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

236-22 22. **CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB – DEMANDE POUR MEMBRE SOUTIEN 2022-2023**

Lettre du Centre prévention suicide KRTB nous invitant à devenir membre soutien pour l'année 2022-2023 au coût de 10 \$ / année.

Les dons sont aussi acceptés.

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles devienne membre soutien à Centre de prévention suicide du KRTB au coût de 10 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23. AFFAIRES NOUVELLES

237-22

23.1 APPUI ÉRABLIÈRES TERRES PUBLIQUES

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles reconnaisse l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

Et qu'elle appuie les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

238-22

23.2 GARDERIE - TRAVAUX

Réso 147-22 à abroger

GARDERIE – SOUMISSION TRAVAUX DE RÉFECTION

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la soumission reçue de Construction Étienne Leblanc-Breault pour les travaux de réfection nécessaires pour le projet de garderie au 75, Principale au montant de 21 000 \$ + taxes soit 24 144.75 \$. Et l'entreprise Samson électrique, à l'heure, pour tous les travaux d'électricité aussi nécessaires à cet aménagement.

Travaux qui seront réalisés grâce à la subvention de la MRC (FRR) et le reste payé par le budget de fonctionnement de la municipalité.

Étant donné les États financiers à ce jour du budget de fonctionnement

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte le coût des travaux réalisés à la garderie avec le surplus accumulé non affecté abrogeant ainsi la résolution 147-22.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

239-22

23.3 HALLOWEEN

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles autorise la sortie d'un camion incendie le 31 octobre pour la sécurité des « halloweeneux » et fournisse un budget pour les bonbons, au même montant qu'en 2021, environ 85 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23.4 LUMIÈRES DE RUE

Samson électrique vend sa nacelle, nous devons nous trouver une autre entreprise électricien pour la réparation de nos lampes de rues.

240-22

23.5 LOYER - GARDERIE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles garde le loyer de la garderie à 125 \$ car le contrat est signé.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23.6 MOULES ZÉBRÉES

Des vérifications seront faites à savoir s'il existe des subventions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

M. Régis Bérubé, informe le conseil que l'ensemencement du lac aura lieu Dimanche le 09 octobre à 10 h et le tournoi de pêche le 21 janvier 2023.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 219-22, 221-22, 228-22, 229-22, 232-22, 234-22 et 236-22.

Francine Beaulieu
Directrice générale

241-22 **24. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Pierre Bossé
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale
